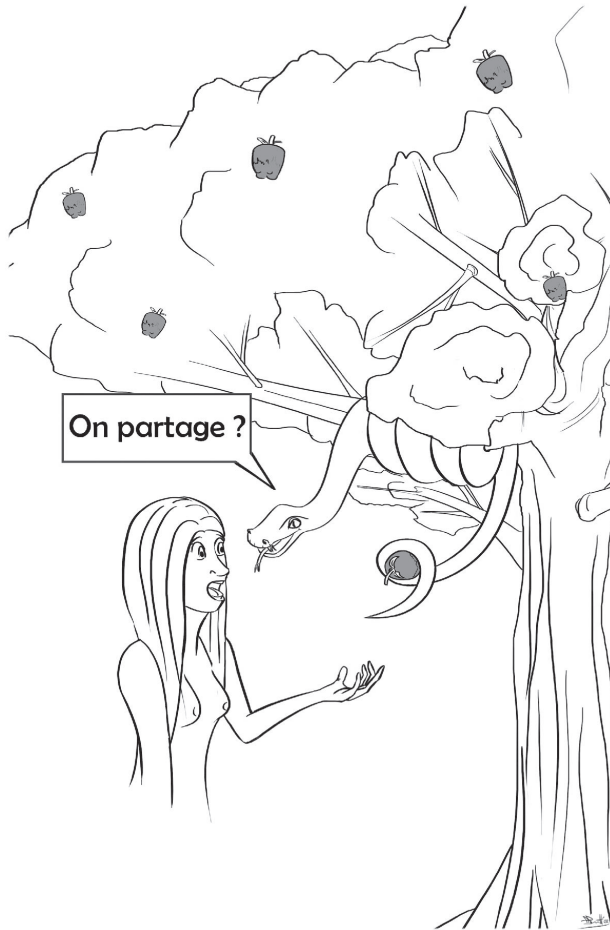


1

L'évolution de la place des femmes dans l'histoire



1.1 L'évolution de la femme depuis Adam et Ève

1.1.1 L'influence de la religion

◆ La religion judéo-chrétienne

La Bible et sa vision du rôle de la femme dans les sociétés basées sur le christianisme ont certainement influencé les rapports hommes-femmes pour des siècles et des siècles... non encore révolus !

Ne serait-ce que symboliquement, Dieu créa en premier l'Homme, puis la Femme le lendemain, à partir de sa côte. L'existence de la femme dépend ainsi entièrement de l'homme si on lit les textes ainsi.

En poursuivant une certaine interprétation courante dans la pensée judéo-chrétienne, dans l'Ancien Testament⁶, Ève a succombé à la tentation et entraîné de fait le monde dans la déchéance, nous faisant perdre à jamais le Paradis. Ainsi, la femme représente le sexe « faible » puisque la première femme a failli.

Mais selon une autre lecture et interprétation, Ève est née « à côté d'Adam ».

Jésus aurait lui-même octroyé une place prédominante à Marie-Madeleine : une disciple, sa compagne, sa femme ?



Françoise Fabrer
LA PAROLE À : Étudiante à l'Institut d'études religieuses de la faculté catholique de Paris.

La place des femmes dans l'église

« Pour aborder la place des femmes dans l'Église, je voudrais tout d'abord revenir au fondement de la religion chrétienne et à l'enseignement du Christ sur le sujet. Contrairement aux idées reçues, **le christianisme a révolutionné les mentalités en affirmant au sein d'un monde antique pénétré par l'idée d'infériorité de la femme, l'égalité dignité des deux sexes aux yeux de Dieu.** Et le Christ lui-même était entouré de femmes qui l'ont suivi durant toute sa vie publique. N'oublions pas que la première personne à avoir vu le Christ ressuscité et à y avoir cru était une femme, Marie-Madeleine.

.....
6 Genèse, III, 1-21.

Tout au long des siècles, la problématique des femmes dans l'Église renvoie à la place de la femme dans la société. Si l'Institution a pu paraître plus conservatrice que progressiste, il n'en est pas moins vrai que la femme a toujours eu une place dans l'Église mais inégale en fonction des domaines (particulièrement dans le domaine liturgique). C'est sans aucun doute à la suite du concile Vatican II que la femme a pu s'affirmer dans des rôles plus importants et notamment dans le domaine de la théologie et de la transmission de la foi ; soit en ayant accès à l'enseignement de la théologie en tant qu'enseignante, soit en ayant en responsabilité la mise en œuvre de la catéchèse. Elles font également partie de nombreux conseils paroissiaux et épiscopaux.

Dès le début de son pontificat le pape François a réaffirmé le rôle « primordial, fondamental » des femmes. Le Vatican envisage aujourd'hui d'appuyer la nomination de femmes à certains postes clés au Saint-Siège. Un certain courant féminin revendique le droit à plus de responsabilités dans la gouvernance de l'Église, le droit de prêcher et le droit d'accès au diaconat. C'est dans cette mouvance que le « Comité de la jupe », association fondée en 2009 par Christine Pedotti et Anne Soupa, verra le jour. Cette association se prononce pour l'égalité femmes-hommes dans l'Église et défend la place des femmes et des filles dans l'Église.

En tant que catholique pratiquante engagée dans l'Église depuis longtemps, je ne revendique pas forcément l'égalité pour tout au sein de l'Institution. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question de capacité car il est évident que les femmes seraient capables d'avoir plus de responsabilités au sein de l'Église ; ni d'un problème de supériorité et d'infériorité. Il s'agit plutôt de pouvoir gérer la différence et la complémentarité. Chacune doit pouvoir trouver sa place, certes, mais sans pour cela vouloir automatiquement la place des hommes. Les femmes sont très présentes dans l'Église et beaucoup plus nombreuses que les hommes et je pense que cela effraye le pouvoir masculin qui pourrait se sentir menacé.

Je pense que l'Église évolue (peut-être trop lentement pour certains et certaines !) dans le bon sens, celui de l'ouverture. Mais après tout est-elle si différente de l'organisation de la société civile ? »

Dans la société juive ancienne, le statut de la femme n'était pas très enviable car les lois juives sont très sévères envers elle. Le père a un pouvoir absolu sur sa famille et particulièrement sur ses filles qu'il marie et donne comme il veut, il peut même les vendre s'il le désire⁷.

Quand la femme juive se mariait, la tutelle était transférée à son mari et elle faisait désormais partie de son patrimoine au même titre que la maison, l'esclave et l'argent⁸.

7 Commandements de la Torah. Exode, XXI, 7-11.

8 Commandements de la Torah. Exode, XX, 17.

◆ La place des femmes dans l'islam

De la même façon pour les musulmans, les différentes traductions du Coran au cours de l'histoire et leur application selon les pays donnent des places très différentes à la femme.

Dans le Saint Coran, « les femmes sont les sœurs germanes des hommes ». Elles ont spirituellement la même place que celle de l'homme. « En vérité, Je ne laisse pas perdre l'œuvre de celui qui agit bien qu'il soit homme ou femme. Vous êtes issus les uns des autres. »⁹

Le Coran dit, par exemple, au sujet de l'égalité des hommes et des femmes : « Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont un degré sur elles »¹⁰ qui peut être interprété différemment. Le degré est « celui de la responsabilité de la famille et des soins qui lui sont dus » pour le Sheikh Ahmad Ash-Sharabâsi¹¹.

Pourtant, certains courants islamiques définissent le statut des femmes comme l'inférieure de l'homme, notamment dans le régime matrimonial, l'héritage, le code vestimentaire, l'éducation ou encore les droits civiques.

En reprenant le même verset « les hommes ont un degré sur elles » devient « les hommes ont une prédominance sur elles » ou une « pré-éminence » donnant ainsi droit aux fils d'hériter plus que leurs sœurs (au fils une part équivalente à celle de deux filles), au mari des droits sur sa femme (la corriger, s'abstenir d'avoir des relations sexuelles avec elle, la considérer comme un bien).

◆ La place des femmes dans l'hindouisme

Il n'est pas conseillé de naître femme dans cette religion non plus. Une fille est une charge pour la famille, il faut la marier et la doter pour qu'elle puisse suivre la famille du mari et faire des enfants. La dot représente des années d'économies pour les castes inférieures.

La place des femmes dans l'hindouisme est complètement dépendante du texte, dont cette religion déborde. Dans certains textes, la femme a une place réduite et elle se doit de vénérer son époux comme Dieu principal, dans d'autres, elle tend vers un idéal et doit être respectée comme sa propre mère.

9 Coran, sourate 3, verset 195.

10 Coran, sourate 2, verset 228.

11 Sheikh Ahmad Ash-Sharabâsi (1918-1980). Grand écrivain égyptien et prédicateur reconnu pour sa recherche de vérité. Il a écrit *L'Encyclopédie de l'éthique du Coran*.

Alors parité ou non dans l'Inde ancienne, toujours est-il que la femme avait accès à l'instruction au cours de la période védique, soit entre 2 000 ans avant Jésus-Christ jusqu'au VI^e siècle avant Jésus-Christ.

◆ La place des femmes dans le bouddhisme

Bouddha dit : « Je sais les femmes trompeuses et fausses. Elles sont mobiles comme la flamme de l'éclair et leur conduite est inextricable. » Et quand Ananda le disciple demande au maître : « [...] comment faut-il nous conduire à l'égard des femmes ? » Le maître répond : « Il faut éviter leur vue... Il serait meilleur et plus sûr d'engager une conversation avec un homme qui, sabre à la main, menacerait de vous couper la tête. Méchantes, Ananda, sont les femmes ; jalouses... envieuses... stupides... »

Bouddha, en réponse aux femmes qui, par trois fois, sont venues le supplier de devenir religieuses, finit par céder après avoir fixé huit règles strictes qui les subordonnent entièrement aux hommes. Et il aura toujours l'impression d'avoir fait une erreur en les acceptant.

◆ La religion protestante plus ouverte aux femmes

Depuis le milieu du XIX^e siècle aux États-Unis, 1920 en Allemagne et 1965 en France, les femmes ont la possibilité d'être pasteur, elles sont ainsi instruites à la religion protestante et peuvent exercer le ministère pastoral au même titre que les hommes.

Le chef de l'Église anglicane est une femme : la Reine d'Angleterre.

En France, le nombre de femmes pasteurs n'a cessé de croître pour tendre vers la parité aujourd'hui.

Les pays scandinaves à forte dominante protestante luthérienne : la Finlande, la Norvège, le Danemark et l'Islande ont largement devancé les pays de tradition catholique pour le droit de vote des femmes.

1.1.2 L'évolution des femmes dans l'histoire

◆ Les femmes de la Préhistoire : un partage des activités

Une étude sur les rayures de dents¹² de plusieurs communautés néanderthaliennes montre que les hommes et les femmes du Paléolithique n'avaient

.....
12 « Le partage des tâches chez Néandertal... », *Hominidés, Sciencedaily, CISC Communication Department.*

pas les mêmes activités en fonction des sexes. Les femmes avaient un rôle économique et social important avec des activités liées à la transformation et aux transports des animaux morts. Elles avaient un rôle actif de cueillette et de collecte.

Certains chercheurs pensent que la spécialisation du travail par le sexe était probablement limitée à quelques tâches. Il est même probable que les hommes et les femmes participaient ensemble aux activités dangereuses comme la chasse de grands animaux.

Mark Dyble¹³ a conduit des travaux montrant que l'égalité sexuelle a dû être un avantage évolutif pour les premières sociétés humaines. Cette organisation égalitaire aurait favorisé les relations sociales et l'entraide.

« La paternité physiologique étant inconnue, il n'existait pas de pères au sens actuel du terme : notre famille conjugale (ou nucléaire) ne pouvait donc pas exister. L'erreur que commettent la plupart de nos contemporains, c'est de projeter notre conception familiale sur le passé historique. Il ne pouvait exister que des institutions proto-familiales, c'est-à-dire des groupes très larges, dont la cohésion était assurée seulement par les mères, d'où l'expression de sociétés matrilineaires » constate Jacques Petit, un expert de la Préhistoire.

◆ **Les femmes de l'Antiquité : un décalage entre divinités cultivées et puissantes et femmes soumises dans la société**

Les grandes religions antiques et les traditions primitives de l'Occident faisaient une large place aux femmes dans les rites. Dieu le Père fut Déesse Mère durant des millénaires !

L'Égypte et la Grèce antique comptaient autant de dieux que de déesses, et pratiquement chaque dieu avait pour pendant féminin une épouse ou une sœur, comme Jupiter et Junon, Apollon et Diane. Les triades divines comprenaient très souvent un élément féminin, comme Isis en Égypte, Istar à Babylone, Ashéra épouse de Yahvé pour les Hébreux.

Dans la mythologie, les femmes jouent un rôle de premier ordre : elles ont le pouvoir de donner la vie mais aussi la mort.

Les amazones, ces femmes guerrières et chasseresses, tuaient leurs fils ou les mutilaient pour en faire leurs serviteurs et pour annihiler leur envie de pouvoir et de violence. De leur union avec des étrangers, elles ne gardaient que les filles. Elles se passaient des hommes si ce n'est pour les asservir,

.....

13 Mark Dyble, anthropologue, University College London.

se gouvernaient seules. Leur société pourrait s'apparenter à un matriarcat : les rôles des hommes étant subalternes et surtout limités à la procréation.

À l'inverse, dans la société antique, la position des femmes n'est pas celle que leur attribuent les mythes. L'inégalité entre hommes et femmes est admise, les femmes étant les soumises de l'homme. La femme doit tolérer un homme au-dessus d'elle pour lui dicter sa conduite qu'il soit son père, son oncle, son frère puis son mari. Elle ne choisit d'ailleurs pas son mari elle-même. Son rôle est exclusivement de procréer et d'entretenir le foyer familial.

◆ **Les femmes du Moyen Âge : une histoire incomplète**

L'histoire des femmes au Moyen Âge est incomplète puisqu'elle est écrite par des hommes et que les femmes sont peu évoquées.

On sait cependant qu'à cette époque, les femmes mariées ont des droits avancés et jouent un rôle important. Elles peuvent hériter de terres, gérer des fiefs lorsque leur mari est absent, saisir les tribunaux. Des femmes comme Delphine de Sabran en Provence ou Gabrielle de la Trémoille à l'Île de Noirmoutier gouvernent ainsi réellement.

Certaines femmes accèdent à la régence du royaume car aucune loi stricte n'existe. Anne de Kiev, épouse d'Henri 1^{er} de France fut nommée régente de son fils Philippe, lorsqu'elle fut veuve. Louis VIII choisit, avant de mourir, Blanche de Castille pour le remplacer.

◆ **Les femmes de la Renaissance : des esprits**

Aux XV^e et XVI^e siècles, l'Europe bénéficie des données scientifiques et médicales héritées de l'empire gréco-romain et de la médecine arabe. Ces données médicales influencent le jugement sociétal sur les femmes, sur le couple, sur la contraception et sur la sexualité en général. L'amour est une affaire publique, privée, collective, individuelle, sociétale, religieuse, profane et divine à la fois. À la Renaissance, la courtisane avait plus d'indépendance que les épouses. Plaisir et savoir, poésie et sexe, luxure et musique, c'est ce qui caractérisait les courtisanes. Tullia d'Aragon est la plus célèbre courtisane de la Renaissance.

La Renaissance est la seule période de l'histoire où l'on observe une concentration de femmes gouvernant le royaume seules ou en collaboration avec des rois, avec ou sans titre de régente, comme ce fut le cas d'Isabeau de Bavière, d'Anne de France, d'Anne de Bretagne, de Louise de Savoie, de Catherine de Médicis ou de Marie de Médicis.

C'est, d'autre part, la période où naît une institution fondamentale de l'Ancien Régime : celle de la maîtresse royale, dont plusieurs ont eu un rôle politique de premier plan, voire ont fait office de Premier ministre durant des années : Agnès Sorel, Françoise de Châteaubriant, Anne de Pisseleu, Diane de Poitiers, Gabrielle d'Estrées. Non loin de ces femmes, on trouve une pléiade de gouvernantes, reines ou non, comme Isabelle de Castille, Marguerite d'Autriche, Jeanne d'Albret, Catherine de Navarre, et de dirigeantes de grandes maisons comme les princesses de Condé, les duchesses de la famille de Lorraine, les femmes des familles de Montpensier, de Montmorency, de Rohan¹⁴...

Ces femmes ont eu un rôle non seulement politique mais également culturel ou religieux, artistique et littéraire.

◆ Le pouvoir d'influence des femmes au siècle des Lumières

Dans l'histoire de France, les femmes ont toujours eu un pouvoir d'influence auprès des hommes et ont contribué à l'évolution de la société et de l'humanité, mais ce pouvoir a rarement été reconnu légalement. Elles ont commencé à avoir des droits plus égalitaires et ainsi plus de pouvoir à partir du siècle des Lumières, exclusivement dans les milieux sociaux éduqués. Certaines femmes comme Juliette Récamier, au XIX^e siècle, sont d'ailleurs devenues célèbres pour leurs salons littéraires où tous les grands de ce siècle courraient s'y montrer et débattre.

Femmes et hommes défendaient leurs idées à égalité, la vision féminine était même recherchée.

◆ L'évolution des droits des femmes au cours de la Révolution française

Au cours du XVIII^e siècle et surtout au cours de la Révolution française, les femmes ont eu pour but le droit d'exister juridiquement afin de vivre indépendantes et libres. Elles ont su incarner des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

D'ailleurs, c'est **Marianne** qui illustre et personnifie la République.

La déclaration de 1789 proclame : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux de droit. »

.....

14 Source : Éliane Viennot, « Les femmes de la Renaissance, objets d'études au XX^e siècle », Actes du colloque, *Renaissance au XX^e siècle, Perspectives historiographiques*, CESR Tours, 3-7 juillet 2000.

Dans la Révolution française, les grands hommes ont été des femmes. Mais comme il n'y a pas d'Histoire sans les historiens qui la racontent et que cette Histoire a été écrite par des hommes, les femmes en ont été bannies, exclues. Quand elles s'y trouvent, c'est pour y être caricaturées : Manon Rolland est une intrigante, Olympe de Gouges une hystérique, Charlotte Corday une vierge sanguinaire, Théroigne de Méricourt une folle, Germaine de Staël un laideron lascif. Pourtant, la première histoire de la Révolution française se trouve écrite par une femme : Germaine de Staël meurt en 1817 et, l'année suivante, paraissent en librairie ses *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*.

Mais il n'en reste pas moins que l'histoire de la Révolution française reste une affaire d'hommes : Michelet ou Taine, Lamartine ou Tocqueville, Thiers ou Quinet, Jaurès ou Mathiez, Lefebvre ou Soboul... et toutes les femmes précédemment citées ne se retrouvent pas dans les livres d'histoire.

Une femme, pourtant, se battra pour l'égalité des droits civiques pour les femmes : Olympe de Gouges, considérée comme une pionnière du féminisme français. Elle rédige, en 1791, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* en transposant au féminin la *Déclaration des droits de l'homme*. Le marquis de Condorcet défend sa position : « Je crois que la loi ne devrait exclure les femmes d'aucune place... Songez qu'il s'agit des droits de la moitié du genre humain. » Il insiste sur l'importance d'une éducation égalitaire pour les deux sexes et pose la question du vote des femmes : « Rien ne devrait empêcher les femmes de voter. »

Olympe de Gouges inaugure un siècle de luttes en faveur de l'égalité pour tous.

Les femmes se révoltent, font des pétitions, revendiquent leur égalité politique, civile, professionnelle. Elles demandent pour les filles et les jeunes femmes un enseignement comparable à celui dispensé aux garçons, un égal accès à l'enseignement supérieur et l'égalité des chances par la formation. Elles exigent des solutions pour endiguer la mortalité en couches.

Le comte de Saint-Simon les soutient dans cette lutte pour l'égalité des sexes.

La refonte du Code civil a été un enjeu essentiel pour obtenir :

- ▶ l'abolition de l'incapacité civile de la femme ;
- ▶ le droit à la recherche de paternité, à une maternité désirée ;
- ▶ le divorce, la réforme des règles découlant du mariage ;
- ▶ l'égalité avec le mari dans l'exercice de l'autorité parentale ;
- ▶ la libre disposition de leur salaire pour les femmes mariées ;
- ▶ le droit pour la femme d'être témoin dans les actes de l'état civil...

Pour reprendre la formule de l'avocate Maria Vérone, « elles ont revendiqué des droits pour les Françaises afin qu'elles puissent accomplir leurs devoirs. »

Mais les droits avancent et reculent régulièrement au cours du XIX^e siècle. Par exemple, en 1816, le divorce institué pendant la révolution, disparaît puis redevient légal en 1884.

◆ **L'émancipation des femmes au début du xx^e siècle**

L'époque de la révolution industrielle se concentrera plus sur les droits de la classe ouvrière que sur ceux des femmes.

Pourtant, au Royaume-Uni, en 1903, les suffragettes revendiquent le droit de vote pour les femmes. Après plusieurs manifestations violentes, elles l'obtiennent en 1918 pour les femmes de plus de 30 ans (21 ans pour les hommes). Elles mettront dix ans à obtenir les mêmes droits.

Pendant les Années folles, naît un courant « Garçonne » qui annonce l'émancipation de la femme active et autonome, libre de ses mouvements. Elle s'habille sous l'impulsion de Coco Chanel, égérie de ce mouvement, de manière plus androgyne, elle porte le pantalon et la veste, voire la cravate, elle coupe ses cheveux « à la garçonne ». Elle fait tomber les carcans du corset qui enferme son corps, enserre sa poitrine et sa taille. Elle sort, conduit, ses mœurs sont plus libérées, elle affiche une sexualité libre...

Le peintre Kees Van Dongen les représente dans son œuvre avec leurs cheveux courts et leur allure longiligne, mince. Au cinéma, Marlène Dietrich, Greta Garbo, Joan Crawford, Louise Brooks sont les icônes de ce courant.

◆ **L'influence des guerres dans le statut de la femme**

La Première et la Seconde Guerre mondiale ont induit un changement dans le statut des femmes et surtout leur ont donné le courage de se battre pour l'égalité de leurs droits.

Les hommes partis à la guerre sans en revenir souvent, les femmes sont dans l'obligation de travailler dans les champs, dans les usines, pour l'armement, de gérer les affaires de la maison et d'argent, à la place des hommes. Après la guerre, les veuves doivent assumer pleinement des familles et travailler. Elles prennent de fait le pouvoir en remplacement de leurs maris absents ou morts.

Dès la déclaration de la guerre, les féministes se rallient à l'union sacrée et remettent à plus tard leurs revendications pour se consacrer à leurs devoirs de « braves françaises » multipliant les œuvres sociales.